

Document de Programme

Réforme du secteur de la sécurité en Union des Comores

1. ANALYSE DE LA SITUATION ET CONTEXTE

Il convient de relever que bien qu'une certaine stabilité et calme prévalent actuellement, la situation post-conflit en Union des Comores demeure fragile. Ceci est dû principalement à deux facteurs. L'un porte sur les conflits de compétences qui caractérisent le paysage politique du pays depuis de nombreuses années. Ils se trouvent actuellement exacerbés suite à la récente réforme constitutionnelle, dont le contenu et les retombées sont assez contestées. En outre, suite à la crise séparatiste et sa résolution par une intervention militaire l'année passée, il y a des armes encore en circulation ainsi qu'une présence d'ex-combattants en liberté sur les trois îles et à Mayotte. Ces deux facteurs pris ensemble nourrissent un climat de méfiance entre les autorités d'une part et les éléments séparatistes ainsi qu'une partie de la population, d'autre part et nécessitent des efforts accrus et ciblés afin de sauvegarder les acquis et consolider la stabilité précaire. D'autres menaces potentielles à la consolidation de la paix se trouvent dans les faiblesses avérées de la sécurité aux frontières ainsi que la non réhabilitation des infrastructures et le manque des moyens logistiques du secteur sécuritaire.

2. JUSTIFICATION DU PROGRAMME

Le plan prioritaire, outre l'identification des armes en circulation et des ex-combattants en liberté comme des facteurs déstabilisant, a souligné l'existence d'une grande méfiance de la population envers le secteur sécuritaire, d'une part, et un manque de vision, de formation appropriée et des infrastructures et moyens adéquats dans ce secteur d'autre part. Le programme a donc été conçu et élaboré sur la base des consultations approfondies avec les plus hautes instances politiques concernées, à savoir le Directeur de Cabinet du Président, chargé de la Défense et le Chef d'Etat-major et en étroite collaboration avec un comité technique composé de hauts cadres désignés par ces instances. Ces consultations ont démontré en outre que la faiblesse et la fragilité avérées du système sécuritaire aux Comores dans son ensemble exigent une attention toute particulière et urgente par le programme FCP. A défaut d'un appui conséquent, les forces de sécurité ne seraient à même d'assurer correctement celle des citoyens, y compris dans le sens du respect de l'état de droit, ni sauvegarder de manière efficace et adéquate, par manque de moyens matériels, les frontières maritimes du pays et le protéger des éléments déstabilisateurs venant de l'extérieur.

3. DEMARCHE DU PROGRAMME

L'absence de politique et de vision partagées de sécurité nationale rend difficile la constitution de forces de sécurité qui jouissent de la confiance du peuple et se portent véritablement garantes de la sécurité des institutions démocratiques, du respect de l'état de droit et de l'unité et l'intégrité territoriale nationale. Le manque de formation appropriée et de professionnalisme des membres des forces de sécurité ne favorisent pas le respect de l'état de droit et suscite la méfiance au sein de la population. Le délabrement des infrastructures sécuritaires existantes, la forte perméabilité des installations militaires facilitent les évasions et l'appropriation illégale des armes, avec le risque conséquent pour la paix et la stabilité du

pays. Les dysfonctionnements et faibles capacités opérationnelles des services de documentation et information de l'Etat se traduisent par le non respect des droits humains et des décisions de justice qui alimentent les sentiments d'insécurité de la population. Enfin, les manques de moyens empêchent les forces de sécurité de patrouiller les frontières maritimes et d'apporter des secours en mer et sur terre, ne pouvant donc secourir les pêcheurs et empêcher des trafics illicites, des mouvements non contrôlés de personnes, représentant ainsi une menace pour la sécurité globale de la population.

Dans leur finalité, les réformes sécuritaires et les initiatives de renforcements des capacités techniques et opérationnelles prévues dans le cadre du présent projet contribuent à une réduction du nombre de violation de droit de l'homme et à asseoir les fondements de l'Etat de Droit et de la sécurité civile. De même, les actions envisagées sont de nature à prévenir les conflits et les entreprises de déstabilisation récurrentes aux Comores. L'acquisition des compétences et des moyens adéquats, renforcera l'esprit républicain qui doit animer les forces de sécurité et participe aux efforts de stabilisation des institutions et de promotion de la cohésion nationale.

Les résultats et les activités escomptés s'articulent autour de la restructuration du secteur de sécurité en vue de renforcer sa gouvernance démocratique, son appui à l'état de droit et sa responsabilité et ses capacités en matière d'assurer la sécurité de la population et la stabilité du pays.

Plus spécifiquement, les activités porteront sur les domaines suivants : contribution à l'élaboration d'une vision et une politique nationales de sécurité, revitalisation de la plateforme nationale de formation des membres des forces de sécurité, sécurisation des camps et infrastructures militaires et des dépôts d'armes, renforcement des capacités techniques et opérationnelles des services de documentation et information de l'Etat, et création d'un service de surveillance des frontières maritimes et de protection civile.

Les résultats attendus sont les suivants : renforcement de la gouvernance de la sécurité et adoption d'une politique nationale dans le domaine, mise à terme de la prolifération des armes à feu à travers la sécurisation des dépôts, la formation adéquate et appropriée du personnel des forces de sécurité, l'amélioration de l'organisation et analyse de l'information relative à la sécurité, l'équipement et la formation des unités de surveillance des mers et de protection civile.

Une Commission nationale de réforme de la sécurité et de la justice, intégrant les plus hautes autorités de chaque institution concernée par ces domaines, sera créée afin de coordonner les contributions des différents intervenants pour permettre d'aboutir à une véritable politique nationale de réforme sécuritaire, qui sera adoptée par le Président de l'Union. Une équipe technique, placée sous l'autorité du Directeur de Cabinet du Président de l'Union, chargé de la Défense, sera également créée et chargée des aspects techniques liés à la mise en place de cette politique nationale.

Durabilité du Programme

En effet, les réformes sécuritaires et les initiatives de renforcements des capacités techniques et opérationnelles prévues dans le cadre du présent projet sont de nature à prévenir les conflits et les entreprises de déstabilisation récurrentes aux Comores. Le projet sera mis sous la responsabilité du Directeur de Cabine de la Présidence, chargé de la Défense. Dans cet

optique, il sera créé par décret présidentiel une Commission nationale pour la réforme de la sécurité et de la justice qui sera chargée d'élaborer la politique nationale ainsi que du suivi de sa mise en œuvre, avec une équipe technique appropriée. Ceci et l'approche participative adoptée pour la formulation du projet visent à assurer un leadership national effectif dans sa mise en œuvre, garantissant ainsi une appropriation nationale optimale. En fin, l'AND dispose de cadres militaires de haut niveau dans l'ensemble des domaines d'intervention du projet, capacités qui s'avèrent critiques pour l'appropriation effective des résultats du projet.

4. ARRANGEMENTS DE GESTION ET DE COORDINATION

Les principaux partenaires impliqués dans la coordination et la gestion du programme seront le Cabinet du Président de l'Union chargé de la Défense, l'AND, le comité technique national du programme composé de hauts cadres des forces de sécurité, un expert international en sécurité, justice et droits humains et le bureau du pays PNUD. Ils seront appuyés par le Commissariat à la Solidarité et à la Promotion du Genre pour la contrepartie nationale et le Secrétariat FCP et bénéficieront de l'expertise technique ponctuelle du BCPR.

Quant aux capacités de mise en œuvre, il est à noter que le bureau de pays PNUD dispose d'un réseau bien consolidé et des connaissances avérées dans les champs d'action du projet. L'AND dispose de cadres militaires de haut niveau dans l'ensemble des domaines d'intervention du projet. Bien entendu, le point focal de la mise en œuvre sera un expert international en la matière.

La gestion quotidienne se fera principalement par l'expert international, encadré par le Secrétariat FCP, le comité technique du programme et le Commissariat à la Solidarité. Les rôles particuliers des différentes entités dans la mise en œuvre des volets spécifiques du programme ressortent du cadre logique inclus dans ce document. Ainsi, une Commission nationale de réforme de la sécurité et de la justice élaborera et suivra la mise en œuvre de la politique nationale, l'AND sera chargée de gérer la sécurisation des dépôts d'armes, la réhabilitation des infrastructures et la formation des membres, le Cabinet du Président chargé de la Défense, l'AND et le PNUD, en matière d'approvisionnement pour l'Unité de surveillance des mers et sécurité civile. En tant qu'agence récipiendaire, le bureau pays du PNUD, à travers son Joint Support Office, sera responsable des transactions financières et autres achats.

4. SUIVI ET EVALUATION

L'équipe de gestion du Programme sera chargée d'assurer la mise en œuvre du plan de suivi-évaluation ci- dessous présenté.

Tableau 1. Résumé du plan de suivi-évaluation

Activités de gestion	But	Contenu	Fréquence
Plan de mise en œuvre	Élaborer un plan d'activités et de ressources pour les deux années du projet.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Revue des paramètres du projet ✓ Plan de gestion détaillé ✓ Appréciation des conditions critiques ✓ Liste des indicateurs qui serviront à la mesure de l'atteinte des résultats ✓ Budget prévisionnel révisé 	Au maximum, deux mois après le début du projet; mise à jour au cours de la 2 ^{ème} année.

Activités de gestion	But	Contenu	Fréquence
Journal des risques	Fournir une archive d'information sur les risques, leur analyse, les contre-mesures et leur statut	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Brève description du risque ✓ Type de risque ✓ Commentaires (sur impact, probabilité, proximité et contre-mesure(s)) ✓ Qui est désigné pour surveiller le risque ✓ Qui a signalé le risque ✓ Date de la dernière mise à jour ✓ État actuel 	Toujours quand un risque se présente.
Journal des problèmes	Saisir et suivre la situation de tous les problèmes du projet dès leur apparition.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Brève description du problème ✓ Type de problème de projet (une demande de changement, un problème général tel qu'une question, une déclaration ou une préoccupation) ✓ Qui a signalé le problème ✓ Date de la dernière mise à jour ✓ État actuel 	Toujours quand un problème se présente
Plan de travail annuel	Planifier les activités annuelles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plan de mise en œuvre révisé et sommaire des activités prévues ✓ Chronogramme d'activités annuelles. 	Au début du projet à la soumission du rapport annuel
Rencontre du Comité technique de pilotage	<ul style="list-style-type: none"> • Faire le bilan du projet • Assurer la collaboration des partenaires à la mise en œuvre des activités du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Analyse et approbation du plan de mise en œuvre. ✓ Analyse et bilan des plans de travail de l'année ✓ Approbation du nouveau plan de travail annuel révisé. ✓ Recommandations en vue d'optimiser les effets du projet. 	Au moins une fois par semestre
Rapports trimestriels	Faire le bilan des activités trimestrielles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sommaire des activités. ✓ Rapports financiers. 	Trimestriel
Rapport annuel	Faire état de l'avancement du projet au Comité de pilotage et ajuster le plan de mise en œuvre et le budget.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plan de mise en œuvre mis à jour ✓ Budget global révisé ✓ État d'avancement du PNDDR 	À la fin de chaque année
Rapport à mi-parcours	Faire le bilan des activités sur la base du plan de travail annuel.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sommaire des activités. ✓ Progrès réalisés ✓ Leçons tirées. ✓ Rapports financiers. 	A mi-parcours du programme
Rapport final	Faire état de la livraison des extrants et de l'atteinte des résultats au terme du projet.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sommaire des activités. ✓ Durabilité des effets ✓ Pérennité des institutions et cadres opérationnels mis en place ✓ Leçons à tirer du projet 	À la fin du projet
Rapports techniques	Rendre compte des missions des experts ponctuels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Détails et résultats de la mission, calendrier et budget 	À la fin de chaque mission

5. ANALYSE DE RISQUES ET HYPOTHESES

Ainsi que sollicité, les facteurs de risques externes sont notés dans le cadre logique. Il s'agit d'un manque de consensus entre les principaux acteurs et institutions sur des questions de politique en matière de sécurité, les rôles et missions des différentes forces, l'insuffisance des travaux de réhabilitation des infrastructures, des retards dans la réalisation, l'indisponibilité des formateurs en provenance des pays partenaires du programme, des manques de ressources financières adéquates, des problèmes techniques relatifs à la réparation des bateaux de patrouille.

Pour ce qui est du manque de consensus, l'appui des plus hautes instances politiques, notamment par le biais du Directeur de Cabinet de la Présidence chargé de la Défense et le Chef d'Etat-major, sera sollicité de façon ponctuelle, de même qu'un dialogue constant et transparent entre tous les partenaires principaux, qui seront impliqués dans la mise en œuvre. C'est à cette fin que sont prévus un séminaire international, un débat politique national, sous la houlette d'une Commission nationale de réforme de la sécurité et de la justice. L'insuffisance des travaux de réhabilitation et d'éventuels retards pourront être contournés à travers une bonne gestion prévisionnelle et un suivi de près. Quant aux manques de ressources et des problèmes techniques relatifs aux bateaux de patrouille, le réseau des partenaires au développement, composé des principaux bailleurs de fonds, pourrait être avantageusement exploité.

CADRE LOGIQUE

Objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses critiques principales
<p><u>OBJECTIF GLOBAL</u></p> <p>Consolider la paix aux Comores, l'unité nationale, et la sécurité de comoriens et comoriennes</p>	<p>Les institutions constitutionnelles sont mise en place et fonctionnelles</p>	<p>Décrets et lois statutaires adoptées par le Parlement</p>	<p>Le contexte sociopolitique de l'Union des Comores est instable et ne favorise pas l'émergence d'une conscience nationale sur les enjeux inhérents à la réforme sécuritaire et la consolidation des acquis du processus de réconciliation nationale</p>
<p><u>OBJECTIF IMMEDIAT</u></p> <p>Doter l'Union des Comores avec une politique nationale de sécurité et des forces de sécurité modernisées capables d'assurer la sécurité des ses citoyens</p>	<p>Une Politique Nationale de Sécurité et Justice débattue au Parlement et adoptée par le Président de l'Union</p>	<p>PVs de la réunion de l'assemblée nationale et du gouvernement</p> <p>Rapport de l'AND ; information dans les médias</p>	<p>Manque de consensus des principaux acteurs nationaux autour des questions de sécurité</p>
<p><u>RESULTAT 1</u></p> <p>La Gouvernance de la sécurité est renforcée</p>	<p>Une vision, une politique et une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et de la justice adoptées</p>	<p>PVs de la réunion de l'assemblée nationale et du gouvernement</p>	<p>Manque d'consensus des principaux acteurs nationaux autour des questions de sécurité</p>
<p><u>ACTIVITES</u></p> <p>1.1. Constituer une Commission Nationale de Réforme de la Sécurité et la</p>	<p>La Commission Nationale de Réforme de la Sécurité et de la Justice créée par décret et mise en place par les autorités concernées</p>	<p>Décret du Président de l'Union créant la Commission nationale</p> <p>Arrêté du Directeur du Cabinet du Président</p>	<p>Des délais dans l'adoption du décret et la mise en place de l'équipe</p> <p>Manque de consensus</p>

Justice		nommant les membres de l'équipe technique	entre les principales institutions du secteur concernant les rôles et missions des différentes forces de sécurité du pays
1.2. Constituer une équipe technique chargée de l'adoption de la politique nationale/plan d'action et du suivi de leur mise en œuvre	Une équipe technique d'au moins quatre experts nationaux et un expert international pleinement opérationnelle	Rapport des travaux de l'équipe	Les acteurs politiques et techniques nationaux prennent des délais pour mettre en place les dispositions requises à cet effet.
1.3. Adopter une politique nationale de réforme de la sécurité et la justice et un plan d'action basée sur un état de lieu du secteur	Un diagnostic du secteur de la sécurité et la justice est élaboré contenant l'identification des problèmes de sécurité affectant l'État et la population ainsi qu'une évaluation sur la situation des institutions du secteur Sur la base du diagnostic, une politique nationale et un plan d'action élaborés et adoptés par le Président de l'Union en Conseil des Ministres	Document contenant l'analyse et document décrivant la politique nationale publiés	Manque de consensus entre les principales institutions du secteur concernant les rôles et missions des différentes forces de sécurité du pays
1.4. Les différentes institutions du secteur, le Parlement, le Gouvernorats et la société civile participent au débat sur la politique nationale	Un séminaire national tenu pour discuter le diagnostic des secteurs sécurité et justice Un séminaire national tenu pour discuter la politique nationale Au moins un débat parlementaire tenu pour discuter de la politique nationale de sécurité et justice	Rapports de séminaires-colloques Comptes rendus des débats parlementaires	Les institutions de sécurité résistent l'ouverture de la discussion à d'autres acteurs
1.5. Organiser un séminaire international sur les	Séminaire international organisé à Moroni où d'autres expériences	Rapport du colloque international	Les expériences partagées ne se révèlent pas utiles à la

leçons apprises en matière de réformes du secteur de la sécurité et la justice dans la région	d'autres dans la région sont exposées		réalité comorienne
<u>RESULTAT 2</u> La prolifération des armes à feu prévenue et contrôlée par la sécurisation des infrastructures militaires et les dépôts d'armes	Tous les dépôts d'armes et les périmètres 4 camps militaires sont sécurisés	Inspections et visites dans les camps militaires	La construction n'atteint pas la qualité minimale requise pour des infrastructures militaires
<u>ACTIVITES</u> 2.1. Sécuriser tous les dépôts d'armes du pays (7), en priorisant ceux qui recevront les armes issues du processus DDR	7 dépôts d'armes sécurisés, dont 3 prioritaires en conditions de recevoir les armes issues du processus DDR	Inspections et visites dans les camps militaires Rapports des autorités militaires	La construction n'atteint pas la qualité minimale requise pour des infrastructures militaires Les travaux ne se font pas à temps et le processus DDR commence avant la fin des travaux
2.2. Sécuriser les périmètres des camps militaires de Sangani, Ongoni, Fomboni, Itsoundzou et des 4 unités de Gendarmerie dans les îles d'Anjouan et Mohéli et réhabiliter ses infrastructures	Périmètres sécurisés Infrastructures sanitaires, toitures, dortoirs, réfectoires et électricité réhabilitées Infrastructures du service de la santé réhabilités	Inspections et visites dans les camps militaires Rapports des autorités militaires	La construction n'atteint pas la qualité minimale requise pour des infrastructures militaires
2.3. Fournir des équipements à l'usage du personnel militaire et de l'administration	Équipements de lits et autres pour dortoirs fournis Équipements pour réfectoires fournis Bureautique Uniformes fournis	Inspections et visites dans les camps militaires Rapports des autorités militaires	Les équipements sont sous-utilisés par manque de formation (i.e. ordinateurs).
2.4. Sécuriser, inventorier et détruire les armes récupérées dans le cadre du processus DDR	Inventaire des armes récupérées Destruction des armes récupérées	Inspections et visites dans les camps militaires	Le processus DDR n'atteint pas les objectifs escomptés

<p><u>RESULTAT 3</u></p> <p>La formation du personnel des forces de sécurité renforcée</p>	<p>800 effectifs des forces de sécurité formés</p> <p>40 cadres supérieurs des forces de sécurité formés</p>	<p>Rapports de l'AND contenant la liste des effectifs formés dans chacune des séances de formation</p>	<p>Les travaux de réhabilitation de l'infrastructure prennent du retard empêchant la formation d'être délivrée à temps</p>
<p><u>ACTIVITES</u></p> <p>3.1. Former et remettre à niveau 800 effectifs de la Force Comorienne de Défense (FCD) et de la Gendarmerie</p>	<p>800 effectifs ont reçu des cours de formation en matière d'utilisation de la force, investigation criminelle, défense civile et contrôle de l'ordre public, en coordination avec d'autres partenaires internationaux</p>	<p>Rapports de l'AND contenant la liste des effectifs formés dans chacune des séances de formation</p>	<p>Les travaux de réhabilitation de l'infrastructure prennent du retard empêchant la formation d'être délivrée à temps</p> <p>Les partenaires internationaux des Comores ne mettent pas à la disposition du pays des cours de formation</p>
<p>3.2. Former 40 cadres supérieurs de la FCD, la Gendarmerie et GSHP</p>	<p>40 cadres supérieurs ont reçu des cours de formation en matière de gestion et direction des forces de sécurité, en coordination avec d'autres partenaires internationaux</p>	<p>Rapports de l'AND contenant la liste des effectifs formés dans chacune des séances de formation</p>	<p>Les travaux de réhabilitation de l'infrastructure prennent du retard empêchant la formation d'être délivrée à temps</p> <p>Les partenaires internationaux des Comores ne mettent pas à la disposition du pays des enseignantes pour délivrer les cours de formation</p>
<p>3.3. Réhabiliter les infrastructures de l'ENFAG et moderniser son équipement</p>	<p>La toiture, les salles de classe, les sanitaires, les dortoirs et le réfectoire de l'ENFAG sont réhabilités</p> <p>15 Ordinateurs, une connexion internet, 100 lits et matelas, un vidéo projecteur, bancs et chaises pour salles de classe sont fournis</p> <p>Équipement pour le service de santé militaire modernisé</p> <p>Transport modernisé -</p>	<p>Inspections et visites dans les camps militaires</p> <p>Rapports des autorités militaires</p>	<p>La construction n'atteint pas la qualité minimale requise pour des infrastructures militaires</p> <p>Les équipements sont sous-utilisés par manque de formation (i.e. ordinateurs)</p>

	Minibus		
<u>RESULTAT 4</u> L'organisation et l'analyse de l'information relative à la sécurité améliorée au sein de la Direction Nationale de la Documentation et de la Protection de l'État (DNDPE)	Adoption d'un protocole d'analyse d'information de sécurité (manuel d'opérations)	Adoption du protocole (manuel d'opérations) par décret du Président de l'Union	Le protocole n'atteint pas les standards internationaux dans la matière
<u>ACTIVITES</u> 4.1. Appuyer la compilation, la sécurisation, l'analyse et l'organisation de l'information relative à la sécurité de l'Union des Comores	Un protocole de traitement de l'information est adopté Les archives sont sécurisées par la réhabilitation des infrastructures et une modernisation de l'équipement	Inspections et visites dans les camps militaires Rapports des autorités de la DNDPE	La construction n'atteint pas la qualité minimale requise pour des infrastructures militaires Les équipements sont sous-utilisés par manque de formation (i.e. ordinateurs)
4.2. Former 50 agents de la DNDPE	50 agents de la DNDPE sont formés en matière de gestion de l'information de sécurité en coordination avec d'autres partenaires internationaux	Rapports de la DNDPE contenant la liste des effectifs formés dans chacune des séances de formation	Les partenaires internationaux des Comores ne mettent pas à disposition du pays les enseignants nécessaires pour délivrer les cours
<u>RESULTAT 5</u> Une Unité de Surveillance des frontières et de la sécurité civile (USFSC) créée	La USFSC créée et opérationnelle Instruments légaux régissant la mission et organisation de l'USFSC adoptés	Décret du Président de l'Union créant l'USFSC	L'USFSC n'est pas créée à cause des contraintes budgétaires
<u>ACTIVITES</u> 5.1. Réhabiliter et équiper des bateaux des surveillances et de secours en mer	Deux bateaux affectés à l'USFSC réparés et équipés (communication, secours, autre) et en fonctionnement Les bateaux reçus comme donation par des partenaires des Comores sont équipés en matière de communication et sont fournis de matériels de sauvetage	Inspections et visites dans les camps militaires Rapports des autorités militaires	Les bateaux disponibles ne peuvent pas être réparés ou s'avèrent inadapté pour la tâche Les partenaires internationaux des Comores ne mettent pas à disposition des bateaux de surveillance et secours
5.2. Réhabiliter l'infrastructure destinée aux opérations de	Le quartier général à Anjouan de l'USFSC est mis en état de	Inspections et visites dans les camps militaires	La construction n'atteint pas la qualité minimale requise pour

l'USFSC	fonctionner, est sécurisé et équipé avec des ordinateurs et avec de mobilier de bureau	Rapports des autorités militaires	des infrastructures militaires
5.3. Fournir l'USFSC de l'équipement en communication et de secours	Une centrale de communication est installée Des protocoles de sauvetage sont adoptés	Inspections et visites dans les camps militaires Rapports des autorités militaires	Les équipements de communication sont sous-utilisés par manque de formation
5.4. Former les effectifs affectés à l'USFSC	50 agents affectés à l'USFSC sont formés en matière de sauvetage en mer, sécurité des frontières maritimes et communications, en coordination avec d'autres partenaires internationaux 5 cadres supérieurs affectés à l'USFSC sont formés en coordination avec d'autres partenaires internationaux	Rapports de l'AND contenant la liste des effectifs formés dans chacune des séances de formation Certificats émis par les partenaires indiquant que les élèves ont complété ses études	Les partenaires internationaux des Comores ne mettent pas à la disposition du pays des enseignantes pour délivrer les cours de formation

Préparation Activité 3 Réhabiliter les infrastructures de l'ENFAG et moderniser son équipement	x	x	x											idem
Exécution Activité 3				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Idem
Résultat 4 : L'organisation et l'analyse de l'information relative à la sécurité est améliorée au sein de la DNDPE														
Préparation Activité 1 Appuyer la compilation, l'analyse et l'organisation de l'information relative à la sécurité du pays		x	x	x	x	x								idem
Exécution Activité 1							x	x	x	x				idem
Préparation Activité 2 Former 50 agents de la DNDPE		x	x	x										idem
Exécution Activité 2					x	x	x	x	x	x				idem
Résultat 5 : Une Unité de Surveillance des frontières et de la sécurité civile (USFSC) est créée														
Préparation Activité 1 Réhabiliter et équiper des bateaux de surveillance et de secours en mer	x	x	x	x										idem
Exécution Activité 1					x	x	x	x	x	x				idem
Préparation Activité 2 Réhabiliter l'infrastructure destinée aux opérations de l'USFSC	x	x	x	x										idem
Exécution Activité 2					x	x	x	x	x	x				idem
Exécution Activité 3				x	x	x	x							idem
Préparation Activité 4 Former les effectifs affectés à l'USFSC			x	x										idem
Exécution Activité 4					x	x								idem
Evaluation Programme							x						x	Idem, menée par le chargé de suivi et évaluation

**ANNEXE 4:
Budget du Programme**

PBF PROJECT BUDGET	
CATEGORIES	AMOUNT
1. Provisions, produits, équipement et transport	725,000
2. Personnel (personnel, consultants et voyage)	252,000
3. Formation des partenaires	80,000
4. Contracts	708,701
5. Autres coûts directs	10,000
Sous-Total Coûts du Programme	1,775,701
Frais de gestion*	124,299
TOTAL	USD 1,900,000

*Les définitions des catégories se trouvent dans les instructions accessibles sur le site www.undg.org.

** Les frais de gestion ne doivent pas dépasser 7% du Sous-Total du coût du Programme.